



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.1

N° de la demande : 2018-6761
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.1 (diminution de la dose d'application)
Produit : Suffoil-X
N° d'homologation : 33099
Principe actif (p.a.) : Huile minérale
N° de document de l'ARLA : 2955429

Contexte

L'insecticide Suffoil-X (n° d'homologation 33099, huile minérale à 80 %) est homologué depuis juin 2018 en tant que préparation commerciale utilisée pour lutter contre divers arthropodes et diverses maladies fongiques sur différentes cultures établies au champ ou en serre par pulvérisation foliaire, ainsi que par trempage des feuilles ou des boutures dans le cas des plantes ornementales cultivées en serre.

L'huile minérale est un produit pesticide non conventionnel qui est actuellement homologué pour supprimer les arthropodes et les agents pathogènes sur diverses cultures. Le mode d'action du produit consiste à recouvrir l'organisme nuisible d'huile minérale de manière à provoquer sa suffocation et/ou à recouvrir les feuilles d'huile minérale pour empêcher l'organisme nuisible de se nourrir.

But de la demande

La présente demande concerne la diminution de la concentration de produit utilisée lors du traitement par pulvérisation foliaire des plantes ornementales cultivées à l'extérieur et en serre, et par trempage des feuilles ou des boutures des plantes ornementales cultivées en serre, ainsi que l'ajout d'un énoncé général de mise en garde sur la sensibilité des végétaux.

Évaluation des propriétés chimiques et des risques sanitaires et environnementaux

Une évaluation des propriétés chimiques et des risques sanitaires et environnementaux n'est pas requise.

Évaluation de la valeur

Six essais d'efficacité, trois articles scientifiques et une justification ont montré l'efficacité de l'utilisation de concentrations réduites d'insecticide comparativement aux concentrations homologuées précédemment. Les concentrations acceptées sont 10 à 20 L de produit/1 000 L sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et en serre pour lutter contre

les nymphes d'aleurodes, les cochenilles à carapace dure et les tétranyques, ainsi que pour empêcher les pucerons de se nourrir, et sur les plantes ornementales cultivées en serre pour lutter contre les thrips; 20 L de produit/1 000 L sur les plantes ornementales cultivées en serre pour lutter contre les cochenilles farineuses; 1 à 5 ml de produit/1 L pour réprimer les thrips; et 1 à 2,5 ml de produit/1 L pour lutter contre les aleurodes sur les plantes ornementales cultivées en serre par trempage des feuilles ou des boutures.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'homologation du produit Suffoil-X afin d'accepter l'utilisation de concentrations réduites d'insecticide comparativement à celles qui ont été homologuées précédemment sur les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et en serre pour lutter contre les nymphes d'aleurodes, les cochenilles à carapace dure, les cochenilles farineuses et les tétranyques, ainsi que pour empêcher les pucerons de se nourrir; sur les plantes ornementales cultivées en serre pour lutter contre les nymphes d'aleurodes, les thrips, les cochenilles à carapace dure, les cochenilles farineuses, les tétranyques, ainsi que pour empêcher les pucerons de se nourrir; et sur les plantes ornementales cultivées en serre pour lutter contre les thrips et les aleurodes au moyen du trempage des feuilles.

Références

- 2946123 2010, Efficacy of BW533, SuffOil-X and BotaniGard, applied alone, or in rotation programs, or as tank mix programs against the silverleaf whitefly *Bemisia argentifolii* infesting Gardenia under greenhouse conditions, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946124 Steven Arthurs, 2010, EVALUATION OF LOW RISK INSECTICIDES FOR ASIAN CITRUS PSYLLID ON ORANGE JASMINE, 2010, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946125 Rosemarije Buitenhuis, Michael Brownbridge, Angela Brommit, Taro Saito and Graeme Murphy, 2016, How to Start with a Clean Crop: Biopesticide Dips Reduce Populations of *Bemisia tabaci* (Hemiptera: Aleyrodidae) on Greenhouse Poinsettia Propagative Cuttings, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946126 2018, Dips for thrips, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946127 A.G.S. Cuthbertson, J.H. Buxton, L.F. Blackburn, J.J. Mathers, K.A. Robinson, M.E. Powell, D.A. Fleming, H.A. Bell, 2012, Eradicating *Bemisia tabaci* Q biotype on poinsettia plants in the UK, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946128 2015, Efficacy of Management Tools for Armored Scale in Containers, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946129 2011, Mealybug Efficacy, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946130 Scott Ludwig, 2010, EFFICACY OF INSECTICIDES AGAINST CALIFORNIA RED SCALE, 2010, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946131 Scott Ludwig, 2010, EFFICACY OF MAGUS AND SUFFOIL-X AGAINST TWOSPOTTED SPIDER MITES, 2010, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946132 Yingfang Xiao and Steven P. Arthurs, 2014, Insecticide Trial for Cycad Aulacaspis Scale on Sago Palm, 2014, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946133 2010, Effect of growing medium applications of designated numbered compounds and insecticide treatments for control of the sweetpotato whitefly B-biotype (*Bemisia tabaci*) under greenhouse conditions, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946134 2011, Effect of petroleum-based oil insecticides and potassium nitrate on sweet potato whitefly B-biotype, *Bemisia tabaci* nymphs, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)
- 2946135 2014, Scale Efficacy in Container, DACO: 10.2.3.3(D),10.3.2(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.